



Vol en reunion (telephone portable)

Par **julien33**, le **04/07/2009** à **11:58**

Bonjour, voila il a 1mois de sa pandan que un copain se bater avec un mec moi j'ai pri le telephone du mec et son et partie en garde a vue et on na dit toute la verité vu que moi je n'est pa taper je risque quoi ?

jeter pas conue specialement des service de police ceter la premiere foir que jaler en garde a vue j'ai un dossier qui etait claser san suite pour un vole de velo mai ce netai pas moi il a pas eu de suite judisiere.

moi j'ai 18ans et mon pote qui a taper le mec il a 17ans

moi je risque tele plus que lui ? quele penne je risque tele ?

merci